

AVIS AU PUBLIC

Participation du public par voie électronique sur la demande de modification des conditions d'exploitation et de prolongation d'activité présentée par la société Midi-Pyrénées Granulats sur le site de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes en eau (ISDI), située sur le territoire de la commune de Saint Jory (31)

Par arrêté préfectoral du 10 février 2025, une participation du public par voie électronique (PPVE) concernant la demande présentée par la société Midi-Pyrénées Granulats en vue d'obtenir la modification des conditions d'exploitation et le prolongement de la durée de l'autorisation d'exploiter son installation de stockage de déchets inertes en eau située sur la commune de Saint-Jory, est ouverte du lundi 10 mars 2025 au mercredi 9 avril 2025 inclus.

Cette demande vise à permettre de prendre en charge une partie des matériaux inertes extraits du chantier de percement de la 3ème ligne de métro de la métropole de Toulouse, et à prolonger de 4 années supplémentaires l'activité du site pour pouvoir finaliser la remise en état telle que prévue dans le dossier initial.

Le public peut prendre connaissance du dossier sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Garonne :

<https://www.haute-garonne.gouv.fr/Publications/Declarations-d-intention-enquetes-publiques-et-avis-de-l-autorite-environnementale/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/PPVE-Midi-Pyrenees-Granulats-a-Saint-Jory>

Toute personne intéressée peut formuler des observations par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete-publique-icpe@haute-garonne.gouv.fr en indiquant en objet du message "*PPVE – Midi-Pyrénées Granulats*"

Le présent avis est affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, dans les mairies des communes de Saint-Jory et Grenade.

A l'issue de la procédure de PPVE, le préfet statue sur la demande de modification des conditions d'exploitation et de prolongation d'activité déposée par la société Midi-Pyrénées Granulats.